



**UNITE DES 4 VENTS
HOUTAIN-LE-VAL**

Houtain-le-Val, le 20 septembre 2020

Chers parents, chers animés,

Veillez découvrir ci-dessous tous les détails pratiques qui concernent cette nouvelle année scout.

1) La composition des staffs :

Comme chaque année, la composition des staffs change. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des responsables de chaque section. Vous recevrez davantage d'informations quant à la composition de chacun des staffs dans *"le nœud de foulard"*, notre journal d'unité qui arrivera bientôt.

<u>Unité</u>	<u>Baladins</u>	<u>Louveteaux</u>	<u>Eclaireurs</u>
Perale Luca	Lisa Lemmens	Souleyman Benhamou	Luca Lemmens
0496/66.56.73	0477/35.53.06	0473/20.73.02	0478/79.74.80

Si votre enfant ne peut assister à une réunion, il vous est demandé de **prévenir un animateur de sa section le plus tôt possible**, ce afin d'organiser au mieux les réunions et la prise en charge de chacun des enfants.

2) Mails des sections :

Toutes les sections sont dotées d'une adresse mail, que vous êtes invités à ajouter à vos contacts si ce n'est déjà fait :

- Baladins : ribambelle34bw@gmail.com
- Louveteaux : meute34bw@gmail.com
- Éclaireurs : troupe34bw@gmail.com
- L'unité : unite34bw@gmail.com

3) Le site :

En plus de recevoir les convocations par mail, la plupart de celles-ci sont disponibles sur le site de l'unité : www.34bw.be. Vous pouvez également vous y inscrire à l'aide d'un code que vous pouvez demander au staff d'unité. Il est obligatoire d'avoir un compte sur le site pour y voir **les photos des activités**.

4) Les cotisations :

L'Unité fait partie de la fédération « Les Scouts ». Afin d'y inscrire et d'assurer votre enfant pour l'année 2020-2021, il vous est demandé une cotisation annuelle d'un montant de :

- 95 € pour un enfant
- 170 € pour deux enfants¹
- 234 € pour trois enfants¹
- 78€ par enfant pour plus de trois enfants¹

Le paiement de la cotisation vous est demandé pour le **31 octobre** au plus tard sur le compte de l'unité **BE94 0688 9634 6614**. Merci de bien vouloir mentionner en communication : "**COTI + les noms et prénoms des animés concernés**".²

En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit de désinscrire votre enfant de l'unité.

En cas de difficulté de paiement de la cotisation, il est possible d'effectuer un étalement du paiement auprès de l'unité ou de nous contacter afin d'en discuter. **Les difficultés de paiement ne doivent pas être un frein à la participation aux activités.** Pour ce faire, nous vous demandons de nous contacter **avant le 31 octobre** via mail (unite34bw@gmail.com) ou directement auprès de Suricate (Vermeiren Rémy -- 0497/87.69.63)

La cotisation comprend :

- Deux assurances³ fournies par la fédération "Les Scouts"
- Un goûter lors de chaque réunion durant l'année,
- Deux calendriers "Les Scouts" d'une valeur de 6€/pc que vous pouvez garder ou vendre à votre famille, amis, collègues... Si d'aventure, vous vous sentiez l'âme commerciale, n'hésitez pas à en recommander en adressant un mail au staff d'unité (unite34bw@gmail.com). Pour rappel, le paiement des calendriers étant compris dans la cotisation, l'argent n'est donc pas à restituer par la suite à l'unité. Il vous sera possible de rentrer les calendriers invendus et d'en demander le remboursement pour autant que ceux-ci nous parviennent **avant le 15 novembre**.

5) Fiche médicale :

Comme chaque année, nous vous demandons de remplir une fiche médicale pour chacun de vos enfants afin de disposer de toutes les informations qui pourraient être nécessaires lors de l'animation.

Vous pouvez [télécharger celle-ci ici](#) et la rendre à un des animateurs de votre enfant lors des réunions. **Celle-ci est à remplir en début d'année ET avant le camp.**

¹ Les cotisations "couple" et "familiale" s'appliquent à des membres d'une même famille (frères, sœurs, père, mère) qu'ils soient scouts ou guides. A la seule et unique condition qu'ils vivent sous le même toit

² Vous pouvez également payer la cotisation en liquide directement auprès de Suricate (Vermeiren Rémy) lorsqu'il est présent en fin de réunion, à la réunion de passage ou lors de la marche ADEPS.

³ <http://www.lesscouts.be/organiser/assurances/deux-assurances-de-base/>

6) Uniforme :

Vous trouverez sur le site internet de l'unité les détails concernant l'uniforme scout de votre enfant. **L'uniforme est obligatoire** et nécessaire au bon déroulement de l'animation. Le foulard de l'unité est offert lors de la première inscription dans l'unité. S'il en fallait un nouveau par la suite, des foulards peuvent être achetés auprès du staff d'unité. Nous insistons sur le fait que chaque animé doit avoir son uniforme à chaque réunion. L'uniforme officiel de la fédération n'est pas obligatoire, mais si vous voulez l'acheter neuf, il est disponible sur le site de la scouterie (<http://www.lascouterie-economats.be>), chez *John's Shop* à Nivelles, chez *SEONEE* à Ottignies, à *La Maison du Scout* à Waterloo,...

*Depuis l'année passée, nous essayons de mettre en place une **bourse aux vêtements**, tout cela est expliqué dans le mail de rentrée que vous avez déjà reçu et sur le site de l'unité (<https://34bw.be/?p=1674>).*

7) La marche ADEPS :

Le **dimanche 18 Octobre 2020** se déroulera notre traditionnelle marche ADEPS. Nous vous invitons à venir marcher en famille.

Après l'effort, le réconfort, une petite restauration ou des boissons vont attendre à l'arrivée.

Les premiers départs se feront vers 7h du matin pour les lève-tôt.

Les derniers départ se feront à 17h dépendant du parcours (5, 10, 15 et 20km).

Nous tenons d'avance à remercier les personnes qui contribueront à la réussite de cette journée.

8) Calendrier des activités :

Le calendrier pour le premier semestre est joint à la fin de cette convocation. Cependant, vous pouvez déjà noter à l'agenda du second semestre, les dates suivantes:

- Hike d'unité : 06/03/2021
- 24h Vélo pour les éclaireurs : 27/03/2020

Veillez noter que ces événements peuvent être sujets au changement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Vous pouvez aussi consulter facilement le planning des réunions sur <https://34bw.be>.

9) Mesure COVID :

Les réunions scoutées devront pour le moment se dérouler suivant des règles similaires à celles en vigueur lors des camps de cet été. Certaines règles sont donc en place pour le moment :

- **Si votre enfant est à risque ou entretient des contacts avec une personne à risque, il est préférable qu'il reste à la maison.**
- **Les animateurs et les enfants de plus de 12 ans doivent porter un masque pendant la réunion** (il pourra être retiré en extérieur, selon la situation)

- Le système “**Kiss and drive**” est d’application. Les lieux de début et fin de réunions sont définis temporairement comme tels :
 - Baladins : aux locaux (rue de Namur, entre le numéro 3 et le numéro 5)
 - Louveteaux : à l’église
 - Scouts : à la place d’Houtain-le-Val (près de la boulangerie)

En vous souhaitant une excellente année parmi nous,

Le staff d’Unité de la 34 BW

Jour	Date	Baladins	Louveteaux	Eclaireurs
SA	19/09/2020	Réunion de passage	Réunion de passage	Réunion de passage
SA	26/09/2020	Réunion	Réunion	Réunion
SA	03/10/2020	Réunion	Réunion	/
SA	10/10/2020	/	/	Explo
SA	17/10/2020	/		
DI	18/10/2020	Marche ADEPS		
SA	24/10/2020	Réunion	Réunion	/
SA	31/10/2020	Réunion Halloween		
SA	07/11/2020	/	/	/
SA	14/11/2020	Chefs en formation		
SA	21/11/2020	Réunion	Réunion	Réunion
SA	28/11/2020	Réunion	Hike	/
SA	05/12/2020	/	Réunion	Réunion
SA	12/12/2020	Réunion Noël		